

La période de mini-stage a commencé dans certains lycées et va se poursuivre jusqu'à mi-avril 2025 environ. Un mini-stage dans un lycée est une possibilité pour un élève de 3ème de découvrir une formation en immersion dans une classe pendant une journée ou une demi-journée.

Je souhaite faire un mini-stage, comment dois-je faire ?

Je consulte régulièrement la liste des offres de mini-stages : je me connecte à l'ENT, puis dans l'onglet **Etablissement**, je choisis **Orientation** et enfin **Mini-stages en Lycée**. Je clique ensuite sur le lien suivant :

<https://padlet.com/romainleullier/offre-de-mini-stages-2024-2025-1rdmchcwf28c94h>

ou je scanne le QR code :



Lorsque j'ai découvert une formation qui m'intéresse, je consulte le lien correspondant et je prends le temps de lire toutes les informations (contenu de la formation, débouchés, exemples de métiers, lieux de formation etc ...).

Après cette prise d'information sur le site de l'Onisep, je préviens mon professeur principal que je souhaite faire un mini-stage puis je me rends auprès de **M. Leullier en salle 106 ou en salle des profs le lundi, le jeudi ou le vendredi entre 13h et 13h30**.

M. Leullier fera une demande auprès du lycée (qui peut être refusée, le nombre de places étant limité dans certains établissements) et **je m'assure que mes parents pourront assurer le transport au lycée quelle que soit la date imposée par le lycée**.

Une fois que le lycée choisi aura répondu favorablement à ma demande, M. Leullier me transmettra une convention que je remplis, que je signe, que je fais signer par mes parents et que je transmets à nouveau à M. Leullier (qui me redonnera un exemplaire signé également par la direction).

Lorsque je me rends à mon mini-stage **avec ma convention**, je prends mon carnet, de quoi prendre des notes et **je fais signer ma convention par la personne qui m'accueille**.

De retour au collège, je préviens M. Leullier **et** mon professeur principal (ou je leur envoie un message sur l'ENT) pour leur dire que je me suis bien rendu à mon mini-stage.

M. Leullier se chargera de prévenir la vie scolaire de mon absence et pour les DP, je n'ai pas de démarche à faire, l'information sera également transmise à l'intendance afin que le repas à la cantine soit déduit de la facture trimestrielle.

Et si j'ai des questions ? J'envoie un message à M. Leullier sur l'ENT ou je me rends en salle 106 le lundi, le mardi ou le jeudi entre 13h et 13h30. Poser une question n'engage pas à faire un mini-stage !

Et si je n'ai pas réussi à faire un mini-stage parce qu'il n'y avait plus de places disponibles ? Je me rends aux **portes ouvertes des lycées** dont les dates figurent dans le padlet précédent. Attention certaines portes ouvertes débutent dès le mois de janvier, je n'hésite pas à consulter le site du lycée choisi et si je ne trouve pas, je demande à mon professeur principal !